

# **Rapport d'activité 2008 du SAP**

## **SAP : an 4**

En juin de cette année nous avons dépassé le nombre de 250 adhérents. Nous avons fait constater ce nombre par un notaire. En 2008 nous avons accueilli environ 50 nouveaux membres. Nous leur souhaitons la bienvenue et les félicitons pour leur courage, car il en faut pour passer par-dessus la peur et les pressions de la Poste qui nous diabolise aux yeux du personnel. En 2008 nous avons été très actifs sur le terrain et moins sur le plan juridique, ce qui a ménagé nos finances. Ce qui changera certainement en 2009.

Nous avons multiplié les communiqués de presse et autres déclarations que vous trouverez sur notre site internet : [www.sap-ch.org](http://www.sap-ch.org)

## **Reconnaissance syndicale**

Comme décidé lors de notre dernière assemblée générale, nous avons entrepris une action juridique afin de forcer la Poste à nous reconnaître. Avec l'aide de nos amis du syndicat SUD Vaud, notre avocat, Me Tafelmacher du bureau Dolivo-Tafelmacher-Iselin, a fait les démarches nécessaires auprès de la Poste. Devant le refus de celle-ci d'entrer en discussion notre avocat a saisi à mi-décembre le Tribunal Administratif Fédéral TAF pour déni de justice. Nous attendons une décision du TAF courant 2009. Entre-temps nous allons certainement ouvrir une action en justice civile pour discrimination, concurrence déloyale. 2009 devrait nous apporter des décisions vitales pour notre avenir. Nous sommes décidés à aller jusqu'au bout quelque soit le prix. Nous comptons sur votre soutien financier en payant vos cotisations et votre engagement à recruter de nouveaux membres. Notre argument principal sera certainement le nombre de membres du SAP. Dans ce sens nous proposerons à l'AG de prolonger l'action d'une cotisation annuelle 2009 à 50.- pour les nouveaux membres et une ristourne de 50.- au recruteur pour une adhésion et 100.- pour 2 adhésions ou plus.

## **Politique postale**

Nous avons été consultés au sujet du projet de législation postale. La gauche et les syndicats auront fort à faire pour empêcher un démantèlement encore plus marqué des prestations postales. Outre le fait que la Poste, et le Conseil fédéral, veut sortir les paiements et d'autres prestations du service universel, nous aurons à nous battre pour conserver le personnel dans le droit public.

Concernant l'ouverture du marché postal nous pensons que, bien qu'il n'ait pas assuré la survie du service public et empêché le démantèlement du réseau, le monopole doit subsister pour ne pas donner encore à la Poste un nouveau prétexte de démantèlement.

Un autre point révoltant. La Poste se vante d'un bilan positif mais passe en silence sur le fait que sa consommation de carburant a augmenté. C'est les conséquences d'un transfert à contre-courant du rail à la route pour ses transports de marchandises.

## **Car Postal**

Depuis que Car Postal est devenue une SA, le personnel remarque année après année que ses conditions de travail et salariales se péjorent par rapport à celles des postiers restés dans la CCT Poste. Et les chauffeurs d'entrepreneurs sont encore plus mal lotis.

## **Réseau et Vente**

Le citron des bureaux de poste continue à être pressé. Il n'y a plus de jus. Dans certains petits bureaux il ne reste que l'écorce. La décision de la Poste de leur enlever une partie des prestations actuelles confirme clairement la volonté de la Poste de les saigner au maximum afin de justifier leur fermeture ou leur remplacement par des magasins-agences. Nous condamnons ces agences qui ressemblent plus à des « postes de brousse » qu'à des bureaux de poste.

Bien que les directives centrales soient claires il existe toujours des petits chefs qui essaient de voler des heures supplémentaires au personnel. A chaque fois que nous sommes intervenus nous avons eu gain de cause. Nous le rappelons ici, toutes les heures supplémentaires (y.c temps de formation LBA etc.) doit être noté et compensé.

## **Postmail**

Le personnel distributeur a connu un grand bouleversement avec l'entrée en vigueur de REMA. De plus certains se sont vus déplacer et regrouper dans des centres. Ce qui a prolongé leur temps de trajet pour se rendre au travail. Ce regroupement a aussi généré des heures supplémentaires dans le temps de travail. On a de la peine à comprendre la stratégie de la Poste.

Une région de distribution avait eu la mauvaise idée, en collaboration avec les syndicats Communication et Transfair, de biffer des centaines d'heures supplémentaires au personnel distributeur. C'était sans compter sur le SAP et sa détermination. Sur notre intervention, Postmail a redonné ces heures à tout le personnel touché.

Le remplacement des facteurs par du personnel non formé provoque également de nombreux inconvénients.

Le personnel des centres Courrier s'est aussi vu déplacé ou offrir un nouveau travail. Certains ont même été licenciés. Quand le Conseiller fédéral Leuenberger prétend qu'il n'y a pas eu de licenciements il démontre son incompetence. La Poste se sépare de son personnel et engage des intérimaires, payés 20.-/heure brut.

## **Fonds de contribution de solidarité**

Nous avons écrit à la Poste pour recevoir le détail de l'affectation et de l'utilisation du fonds alimenté par les contributions de solidarité payées par nos membres. En date du 9 décembre celle-ci nous répond que, n'étant pas signataire de la CCT, nous n'avons pas droit à ces informations. Encore un point que les tribunaux devront trancher.

## Défense des membres et protection juridique

La défense des membres est le travail de base d'un syndicat. A ce titre nous sommes heureux d'avoir pu défendre efficacement les membres soumis à des tracasseries ou des ennuis de la part de l'employeur. Nous avons obtenus gain de cause, au moins partiellement, sur tous les cas (Focus, déplacement, avertissement, licenciement). Nous ne le répèterons jamais assez : il faut se battre si l'on a le sentiment d'être victime d'une injustice. Il faut garder la tête haute et nous demander notre aide. Le personnel non soumis à la CCT Poste peut actionner le tribunal du travail. Un chauffeur de Car s'y est adressé et a obtenu réparation d'une injustice.

Nous avons constaté que la Poste été beaucoup plus respectueuse en face d'un avocat. C'est pourquoi nous conseillons toujours leur engagement à nos côtés dans des cas difficiles. Nous vous conseillons de souscrire une assurance de protection juridique auprès de la **Protakta** qui octroie un tarif de faveur pour nos membres (dès 145.- par année). Cela en vaut la peine. Contactez-nous si vous êtes intéressés.

SAP, an 4, décembre 2008